



Commission des Compétitions Jeunes et Seniors

SAISON 2023/2024

PROCÈS-VERBAL N°5

Réunion du : mercredi 30 août 2023

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de **7 jours** à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de **2 jours** pour les Coupes Nationales et de **3 jours** pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..*

COUPE DE FRANCE 2023/2024

La Commission informe qu'il ne sera pas nécessaire de faire un tour de cadrage avant le 3^{ème} tour.

Rappel du calendrier :

3^{ème} tour : 17/09/2023 (entrée des clubs de N3);

4^{ème} tour : 01/10/2023 (entrée des clubs de N2);

5^{ème} tour : 15/10/2023 (entrée des clubs de N1);

6^{ème} et dernier tour régional : 29/10/2023.

Tirage du 3^{ème} Tour

La liste des matchs sera consultable sur le site internet de la Ligue de Paris Ile de France de Football

9 Clubs exempts :

CA PARIS – CESSON VERT ST DENIS – FEUCHEROLLES USA – ORSAY BURES FC – FONTENAY AUX ROSES – MONTREUIL FC – ARGENTEUIL FC – NOGENT SUR MARNE FC – FC COSMO 77

Terrain indisponible le 17/09/2023

Les clubs recevant ayant un problème de terrain doivent fournir **un terrain de repli, pour le vendredi 15 septembre 2023 à 12h.**

En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

Rappel réglementaire :

En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

Arbitrage :

<u>3^{ème} tour de la Coupe de France</u>			
Club Receptif	Club Visiteur	Nombre d'Arbitre	Prise en charge
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	1 AO*	A la charge du club recevant
Dernière Division District jusqu'à Départemental 2 inclus	District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	AC** - A la charge du club recevant 2 AA*** - A la charge des 2 clubs
District Départemental 1 jusqu'à NATIONAL 3	Dernière Division District jusqu'à NATIONAL 3	3 AO	A la charge du club recevant

*AO : Arbitre Officiel

**AC : Arbitre Central

***AA : Arbitre Assistant

Nous vous rappelons que les clubs souhaitant deux Arbitres Assistants supplémentaires doivent en faire la demande auprès du service arbitrage de la Ligue. Les arbitres seront alors à la charge du club demandeur.

COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF SENIORS

Le 1^{er} tour aura lieu le 17/09/2023.

26 matches ont été tirés (matches à consulter sur le site de la Ligue de Paris IDF).

Désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant.

En cas de terrain indisponible, la rencontre sera inversée automatiquement.

Rappel réglementaire :

En cas de résultat nul à la fin du réglementaire, il sera procédé directement à l'épreuve des tirs au but (suppression des prolongations).

CHAMPIONNATS

JEUNESSE AUBERVILLIERS – 544051

Rappel :

Suite à l'indisponibilité du stade Docteur Pieyre jusqu'au 18/10/2023.

La Commission reste en attente des propositions du club pour les matchs concernés dans cette période :

- Soit un terrain de repli
- Soit une inversion
-

Liste des rencontres concernées :

➤ **U18 R2 / B**

25908083 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / ENTENTE SSG 1 du 24/09/2023

➤ **U17 R1**

25901585 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / JOINVILLE RC 1 du 24/09/2023

➤ **U16 R1**

25893900 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / ACBB 1 du 17/09/2023

25893845 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / CRETEIL US 1 du 08/10/2023

➤ **U16 R3 / C**

25892008 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / GRIGNY US 1 du 17/09/2023

25891953 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / CRETEIL US 2 du 08/10/2023

➤ **U15 R1**

25892307 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / SARCELLES AAS 1 du 23/09/2023

25892314 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / CRETEIL US 1 du 07/10/2023

25892323 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / RED STAR FC 1 du 14/10/2023

➤ **U14 R1 / B**

25865312 JEUNESSE AUBERVILLIERS 1 / ARGENTEUIL RC 1 du 30/09/2023

➤ **U14 R3 / D**

25891113 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / BRUNOY FC 1 du 23/09/2023

25891120 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / CFFP 1 du 07/10/2023

25891129 JEUNESSE AUBERVILLIERS 2 / LINAS MONTLHERY ESA 1 du 14/10/2023

SENIORS - CHAMPIONNAT

R2 et R3

La Commission prend connaissance des décisions :

. de la Commission Supérieure d'Appel de la F.F.F. du 02/08/2023 concernant le match du 04/06/2023 opposant OZOIR F.C. 77 à VAL YERRES CROSNE A.F. du 04/06/2023 ;

. de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux de la F.F.F. du 24/08/2023 concernant le match opposant OZOIR F.C. 77 à V.G.A. ST MAUR du 14/05/2023 ;

Prend note que ces décisions entraînent des modifications du classement général 2022/2023 de la poule A de la division R2 et en tire les conséquences sportives à savoir :

. V.G.A. SAINT MAUR est maintenu en R2 à l'issue de la saison 2022/2023 et intègre la poule A de la division R2 en lieu et place de CESSON VERT ST DENIS qui descend en R3 à l'issue de la saison 2022/2023 et intègre la poule B de la division R3.

500744 – SURESNES JS (R2/D)

La Commission

Prend note du courriel de la JS SURESNES en date du 10/08/2023 informant d'un affaissement sur le terrain n°1 du stade Maurice Hubert, de travaux programmés et la demande d'utilisation des terrains n°2 et n°3 pour l'équipe Seniors R2 de la JS SURESNES, pendant la durée des travaux.

Considérant l'avis favorable de la C.R.T.I.S. concernant le terrain synthétique n°2 et le terrain pelouse n°3,

Par ces motifs,

. autorise le club de la JS SURESNES à utiliser le terrain synthétique n°2 et le terrain pelouse n°3 pour ses matchs jusqu'à la fin des travaux.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

500 689 – CRETEIL LUSITANOS F. US (R1/B)

La Commission accuse réception du courriel du club et fixe toutes les rencontres à domicile le samedi à 15h00.

500650 – VERSAILLES 78 FC 2 (R1/A)

La Commission accuse réception du courriel du club et fixe toutes les rencontres à domicile le samedi à 15h00.

519839 – VILLEJUIF US (R1/B)

Rappel :

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 24/05/2023 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe Seniors 1 de VILLEJUIF U.S., à compter du 1^{er} Juillet 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé en dehors de la ville de VILLEJUIF.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour son premier match à domicile :

25874278 – VILLEJUIF US 1 / ESPERANCE AULNAYSIENNE du 23/09/2023

La Commission précise que si le club de VILLEJUIF US est tiré club recevant lors de matches de coupes (Coupe de France ou Paris IDF), cette ou ces rencontre.s sera.ont à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

541 449 – STAINS E.S. (R3/D)

Rappel :

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 28/06/2023 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHS FERMES à l'équipe Seniors 1 de STAINS E.S., à compter du 1^{er} Juillet 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé en dehors de la ville de STAINS

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les 2 premières rencontres à domicile :

25925676 STAINS ES 1 / OZOIR 77 FC 1 du 10/09/2023

26805451 STAINS ES 1 / VITRY CA 1 du 17/09/2023 – 3^{ème} tour de Coupe de France

26658666 PARIS 13 ATLETICO 2 / ST BRICE FC 1 du 10/09/2023 (R1/A)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 12h30, avec accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

26658656 PARIS 13 ATLETICO 2 / PLESSIS ROBINSON FC 1 du 24/09/2023 (R1/A)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 12h30 de PARIS 13 ATLETICO, en raison d'un match de Championnat National U17 sur les installations.

Accord de la Commission, les compétitions fédérales étant prioritaires sur les compétitions régionales.

25922852 SAINT LEU 95 FC 1 / TRAPPES ES 1 du 10/09/2023 (R2/D)

Demande de changement de date et d'horaire avec accord des 2 clubs.

Cette rencontre aura lieu le samedi 09 septembre 2023 à 18h00, sur le stade Gérard Houiller à SAINT LEU.

Accord de la Commission.

25925675 TORCY PVM US 2 / PANTIN OFC 1 du 10/09/2023 (R3/D)

Demande de changement d'horaire pour jouer à 15h00, avec accord des 2 clubs.

Accord de la Commission.

U20 - CHAMPIONNAT**Régional 3**

La Commission fait le point des engagements.

Retraits d'engagements depuis la parution des poules :

- 563601 – MACCABI PARIS 1
- 581708 – MINIS AND MAXIS
- 540587 - NEUILLY OL.
- 509810 – CELLOIS C.S.
- 581791 – J.A. DE MONTROUGE

Ces équipes sont retirées de leur poule et se voit infliger une amende de 102 € conformément à l'annexe financier du R.S.G. de la L.P.I.F.F. (retrait d'engagement après parution des calendriers).

Nouvel engagement depuis la parution des poules :

- 551831 – AS DE PARIS 1

Cette équipe intègre la poule B en lieu et place de MACCABI PARIS 1.

500832 – SENART MOISSY (R3/C)

Rappel :

À la suite de la décision de la Commission Supérieure d'Appel de la FFF du 20/07/2023 ayant infligé une suspension de terrain pour toute la saison 2023/2024 à l'équipe U20 de SENART MOISSY, à compter du 1^{er} Juillet 2023 ; **le terrain de repli devant être neutre et situé à 20km de la ville de MOISSY CRAMAYEL.**

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour toutes ses rencontres à domicile.

507502 – RUNGIS U.S. (R2/A)

La Commission prend connaissance du courriel de l'US RUNGIS.

Les rencontres à domicile de l'US RUNGIS auront lieu à 13h au STADE LUCIEN GRELINGER 2.

550255 – ALLIANCE 77 EVRY GREGY SOLERS (R3/C)

La Commission prend note du courriel d'ALLIANCE 77 EVRY GREGY SOLERS indiquant ne pas vouloir participer à la COUPE DE PARIS CREDIT MUTUEL – U20.

25883702 – GARENNE COLOMBES AF 1 – ST MAUR LUSITANOS 1 du 17/09/2023 (R1)

Demande de GARENNE COLOMBES AF pour avancer la rencontrer au 16/09/2023 à 19H.

Accord du club adverse. Accord de la Commission.

U17 - CHAMPIONNAT**Régional 2**

La Commission fait le point des engagements.

Retraits d'engagements depuis la parution des poules :

- 500578 – FRANCONVILLE FC
- 581 726 – BRIE EST FC

Ces équipes sont retirées de leur poule et se voit infliger une amende de 102 € conformément à l'annexe financier du R.S.G. de la L.P.I.F.F. (retrait d'engagement après parution des calendriers).

Nouvel engagement depuis la parution des poules :

540587 – NEUILLY OL. – cette équipe est intégrée dans la poule D en lieu et place de FRANCONVILLE FC.

581 882 – JEUNESSE SPORTIVE DE VILLETANEUSE– Cette équipe est intégrée dans la poule F en lieu et place de BRIE EST ;

551586 – TREMLIN FOOT.

La Commission prend note que le club d'engagera finalement pas d'équipe en U17 R2.

De plus, la Commission indique son accord pour toutes les dérogations horaires demandées en début de saison comprises entre 11h00 et 17h00.

509296 – VAIRES ENT. ET COMPET. US (R2/F)

La Commission accuse réception du courriel du club et fixe toutes les rencontres à domicile à 11h30

554 212 - EPINAY FOOTBALL ACADEMIE (U17 R2/C)

Rappel :

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 10/05/2023 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe U17 d'EPINAY FOOTBALL ACADEMIE, à compter du 1^{er} juillet 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé en dehors de la ville d'EPINAY SUR SEINE.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la première rencontre à domicile :

25904206 EPINAY AC 1 / DEUIL ENGHIEU FC 1 du 08/10/2023

La Commission précise que si le club d'EPINAY FOOTBALL ACADEMIE est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

U16 - CHAMPIONNAT

518 832 – MASSY 91 F.C. – R2/B

Rappel :

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 21/06/2023 ayant infligé une suspension de terrain de DEUX (2) MATCHES FERMES à l'équipe U16 de MASSY 91 F.C. 1, à compter du 1^{er} Juillet 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé en dehors de la ville de MASSY.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour les deux premières rencontres à domicile :

25891612 MASSY 91 FC 1 / CLAYE SOUILLY 1 du 17/09/2023

25891557 MASSY 91 FC 1 / CERGY PONTOISE FC 1 du 08/10/2023

La Commission précise que si le club de MASSY 91 FC est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

500051 – A.C.B.B. 2 – R3/A

Rappel :

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 15/03/2023 ayant infligé une suspension de terrain de 3 MATCHS FERMES à l'équipe U16 2 de l'A.C.B.B., à compter du 17 avril 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé à 20km de la ville de BOULOGNE-BILLANCOURT, la Commission précise qu'il reste 1 match de suspension (sur les 3) à purger au cours de la saison 2023/2024.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour son premier match à domicile :

25891741 – A.C.B.B. 2 / ARGENTEUIL FC 1 du 17/09/2023

La Commission précise que si le club de l'A.C.B.B. est tiré club recevant lors de matches de coupes Coupe de Paris IDF, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

509296 – VAIRES ENT. ET COMPET. US (R3/B)

La Commission accuse réception du courriel du club et fixe toutes les rencontres à domicile à 13h00.

524 833 - GRIGNY US – R3/C

Rappel :

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 07/06/2023 ayant infligé une suspension de terrain de UN (1) MATCH FERME à l'équipe U16 de GRIGNY U.S. 1, à compter du 1^{er} Juillet 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé en dehors de la ville de GRIGNY.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la première rencontre à domicile :

25891998 GRIGNY US 1 / VGA ST MAUR 1 du 24/09/2023

La Commission précise que si le club de GRIGNY US est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

Championnat Régional U15

Régional 2

550641 – MUREAUX OFC

La Commission prend note de la modification de l'horaire du coup d'envoi et fixe toutes les rencontres à domicile le samedi à 17h00

524135 – VILLEPARISIS USM

La Commission prend note de la modification de l'horaire du coup d'envoi et fixe toutes les rencontres à domicile le samedi à 17h00

La Commission fait le point des engagements.

Retrait d'engagement depuis la parution des poules :

500668 – FERTOISE BOISSY LE CUTTE AIGLE

Cette équipe est retirée de sa poule et se voit infliger une amende de 102 € conformément à l'annexe financier du R.S.G. de la L.P.I.F.F. (retrait d'engagement après parution des calendriers).

Nouveaux engagements depuis la parution des poules :

531349 – VILLETANEUSE CS 1 – intégrée en poule H.

511876 – TORCY PVM 2 – intégrée en poule H.

546399 – BOUAFLE/FLINS SUR SEINE ; cette équipe peut être intégrée en poule F à la place de FERTOISE BOISSY LE CUTTE AIGLE ; néanmoins compte tenu de la zone géographique des équipes de cette poule, la Commission demande au club de BOUAFLE / FLINS SUR SEINE de lui confirmer ou non son engagement en U15 R2 dans une poule composée majoritairement d'équipes de l'Essonne.

551586 – TREMPLIN FOOT.

La Commission prend note que le club n'engagera finalement pas d'équipe en U15 R2.

500744 – SURESNES JS (R2/B)

La Commission,

Prend note du courriel de la JS SURESNES en date du 10/08/2023 informant d'un affaïsement sur le terrain n°1 du stade Maurice Hubert, de travaux programmés et la demande d'utilisation des terrains n°2 et n°3 pour l'équipe U15 R2 de la JS SURESNES, pendant la durée des travaux.

Considérant l'avis favorable de la C.R.T.I.S. concernant le terrain synthétique n°2 et le terrain pelouse n°3, Par ces motifs,

. autorise le club de la JS SURESNES à utiliser le terrain synthétique n°2 et le terrain pelouse n°3 pour ses matchs jusqu'à la fin des travaux.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.

Championnat Régional U14

ORLY AS - 551086

Rappel :

À la suite de la décision de la Commission Régionale de Discipline du 03/05/2023 ayant infligé une suspension de terrain de TROIS (3) MATCHS FERMES à l'équipe U14 d'ORLY, à compter du 1^{er} juillet 2023 ; le terrain de repli devant être neutre et situé à 20km de la ville d'ORLY.

La Commission demande au club de lui communiquer le nom du terrain de repli accompagné de l'attestation de mise à disposition du propriétaire des installations pour la première rencontre à domicile :

25890705 ORLY AS 1 / VAL D'EUROPE FC 1 du 30/09/2023

25890717 ORLY AS 1 / DAMMARIE LES LYS FC 1 du 14/10/2023

25890727 ORLY AS 1 / SENART MOISSY 2 du 18/11/2023

La Commission précise que si le club d'ORLY AS est tiré club recevant lors d'un match de Coupe de Paris IDF, cette rencontre sera à prendre en compte dans la purge de la suspension du terrain.

CDM - CHAMPIONNAT

552 500 – RC ARPAJONNAIS (R2/B)

La Commission accuse réception du courriel du club et fixe toutes les rencontres à domicile à 10h00.

25882762 RELAIS CREOLE / RUEIL MALMAISON FC du 24/09/2023 (R1)

Rappel :

Suite à l'indisponibilité du stade Docteur Pieyre jusqu'au 18/10/2023.

La Commission reste en attente de la proposition du club :

- Soit un terrain de repli
- Soit une inversion

25883833 ARCOP NANTERRE / MACCABI SARCELLES du 17/09/2023 (R3/B)

25883779 COURBEVOIE SP. / MACCABI SARCELLES du 08/10/2023 (R3/B)

Demande de report de MACCABI SARCELLES, en raison de période de fêtes religieuses.

Le motif invoqué n'étant pas un motif de report, la Commission maintient ces rencontres à la date initiale.

ANCIENS - CHAMPIONNAT

25882636 ROISSY EN BRIE US / CHAMPS SUR MARNE FOOT du 17/09/2023 (R3/D)

Rappel :

Suite à l'indisponibilité du terrain jusqu'à 13h30, la Commission reste en attente de la proposition du club

- Soit proposer un terrain de repli
- Soit proposer une inversion (à voir avec l'adversaire si ses installations sont disponibles)

A défaut le match sera reporté au dimanche 01/10/2023.

25881769 ESPERANCE PARIS 19^{ème} / ERAGNY FC du 17/09/2023 (R2/A)

La Commission accuse réception du courriel du club de l'ESPERANCE PARIS 19^{ème} demandant le report de la rencontre, pour terrain indisponible.

La Commission demande au club de lui fournir l'attestation de la Mairie indiquant l'indisponibilité de son terrain, également de lui indiquer un autre terrain pour jouer ce match, **au plus tard vendredi 15 septembre 2023 à 12h.**

Elle indique également la possibilité d'inversion du match avec l'accord de de votre adversaire.

A réception des informations communiquées, la Commission statuera.

500744 – SURESNES JS (R3/B)

La Commission,

Prend note du courriel de la JS SURESNES en date du 10/08/2023 informant d'un affaissement sur le terrain n°1 du stade Maurice Hubert, de travaux programmés et la demande d'utilisation des terrains n°2 et n°3 pour l'équipe Anciens R3 de la JS SURESNES, pendant la durée des travaux.

Considérant l'avis favorable de la C.R.T.I.S. concernant le terrain synthétique n°2 et le terrain pelouse n°3,
Par ces motifs,

. autorise le club de la JS SURESNES à utiliser le terrain synthétique n°2 et le terrain pelouse n°3 pour ses matchs jusqu'à la fin des travaux.

Par ailleurs, demande au club de prendre toutes les dispositions pour assurer la sécurité des joueurs et des officiels, avant, pendant et après le match.